



CRPE 2016

L'organisation de l'année de stage

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Mardi 21 juin 2016

Les résultats du concours CRPE ont été publiés aujourd'hui sur le [site publinet](#).

Le SNUipp-FSU 63 adresse ses félicitations aux lauréats du concours 2016 et leur souhaite bon courage pour leur année de stage.

Dans le département du Puy-de-Dôme, d'ici la rentrée prochaine, cinquante fonctionnaires stagiaires étudiants (FSE) seront nommés en fonction de leur rang au concours et de leur numéro de vœu départemental.

Un groupe Facebook « [PES Clermont-Ferrand 2016-2017](#) » ouvert à tous les stagiaires

- ➔ apportera régulièrement des informations sur la formation ainsi que sur la profession
- ➔ permettra d'échanger entre les membres du groupe

Le dispositif de formation des professeurs stagiaires

Les stagiaires assureront en alternance un mi-temps sur une classe et un mi-temps en formation à l'ESPE Clermont-Auvergne de Chamalières.

Ils suivront trois parcours possibles :

- ➔ un Master 2^{ème} année (M2) pour ceux qui ont déjà engagé ce cursus universitaire (un M1 MEEF ou un autre M1)
- ➔ un DU « enseigner dans le 1^{er} degré » réservé aux titulaires d'un autre master
- ➔ un DU « approfondissement » réservé aux titulaires du Master MEEF

Pour effectuer leur année de stage dans une classe, les stagiaires sont nommés en binôme sur des postes qui leur ont été préalablement réservés.

Les critères de priorité retenus par l'administration pour les affectations, sont :

- ➔ le handicap et les raisons médicales
- ➔ le nombre d'enfants
- ➔ le parcours antérieur du stagiaire
- ➔ les propositions de binômes déjà constitués

Le SNUipp-FSU 63 est favorable aux deux premiers critères. En revanche les deux suivants, plus subjectifs, sont imposés par l'administration qui s'est engagée à veiller à ce qu'un stagiaire sans expérience d'enseignement ou sans formation à l'ESPE soit protégé des classes à plusieurs niveaux.

Pour les propositions de binômes déjà constitués, les stagiaires ont la possibilité de lier leurs vœux pour être affectés sur une même classe.

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

Pour le SNUipp-FSU 63, l'affectation des professeurs stagiaires relève d'une opération du mouvement départemental. A ce titre, les stagiaires qui le souhaitent peuvent adresser leur fiche de vœux à la section départementale pour un suivi de leur affectation.

Même si les organisations syndicales ne participent pas à ces affectations, le SNUipp-FSU sera attentif à leurs résultats.

L'avis du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU 63, rappelle son inquiétude par rapport à ce dispositif de deux stagiaires par classe qui peut les mettre en difficulté pour la préparation de la classe (notamment en début d'année avec l'organisation matérielle des classes, des progressions, des programmations ...), la relation avec les parents, le partage des disciplines ...

La bienveillance des tuteurs et de l'administration est très importante et est garante de la confiance des stagiaires. Le SNUipp souligne l'importance de la présence des tuteurs en début d'année pour apporter l'aide nécessaire aux stagiaires dans leur prise de fonction.

Le recours à la liste complémentaire

A ce jour, nous ne disposons d'aucune information. Si l'on se réfère à l'année scolaire passée, tous les candidats de la liste complémentaire ont été appelés courant juillet et affectés dans les départements de l'académie. On ne sait pas encore ce qu'il en sera cette année.

Le SNUipp-FSU reste particulièrement attentif à ce dossier et s'est déjà adressé au ministère pour lui demander de [recourir aux listes complémentaires](#) afin de faire face à la crise du recrutement.

Le SNUipp-FSU 63 au service des lauréats du concours

Pour toute question, pour toute aide ou tout conseil, les stagiaires peuvent prendre contact par mail ou par téléphone avec la section départementale du SNUipp 63

En savoir plus...

[Le concours et après ?](#)

TOUS les élèves **SONT CAPABLES** de réussir
ENSEMBLE, TRANSFORMONS L'ÉCOLE !



SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 ✉ snu63@snuipp.fr

